

Le 16 septembre 2019

‘Par SDE et par courrier’

**Me Véronique Dubois**  
Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet : Dossier R-4008-2017**  
*Demande d'Énergir concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable*

---

Chère consoeur,

Conformément aux directives de la Régie énoncées dans la décision D-2019-109<sup>1</sup> rendue dans le dossier en objet, le GRAME dépose par la présente l'état des frais engagés à ce jour par ses représentants depuis l'ouverture du dossier, en juillet 2017.

Ces frais incluent l'analyse des demandes et de la preuve du Distributeur ainsi que la préparation d'une demande d'intervention<sup>2</sup> et d'un document de réflexion<sup>3</sup> par le GRAME. Les frais présentés reflètent également la participation de ses représentants aux audiences du 4 septembre 2018, du 7 mai 2019, du 7 juin 2019 et des 16 et 17 juillet 2019, ainsi que la préparation de plans d'argumentation écrits<sup>4</sup> portant notamment sur certaines questions adressées par la Régie<sup>5</sup>.

Il est à noter que pour la période de juillet 2018 à la mi-mars 2019, Me Prunelle Thibault-Bédard a remplacé la soussignée à titre de procureure au dossier.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

---

<sup>1</sup> D-2019-109, par. 25

<sup>2</sup> C-GRAME-0002

<sup>3</sup> C-GRAME-0005

<sup>4</sup> C-GRAME-0009, C-GRAME-0013, C-GRAME-0017

<sup>5</sup> D-2018-109, par. 23 à 27 et D-2019-031, par. 98 à 100

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

P.j. (1)

cc. Me Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir